



BEAUVAU  
SÉCURITÉ  
CIVILE

PROPOSITIONS DE L'ANDSIS  
POUR **LE BEAUVAU DE LA SÉCURITÉ CIVILE**

**andsis**



JANVIER 2025

## PROPOS INTRODUCTIF

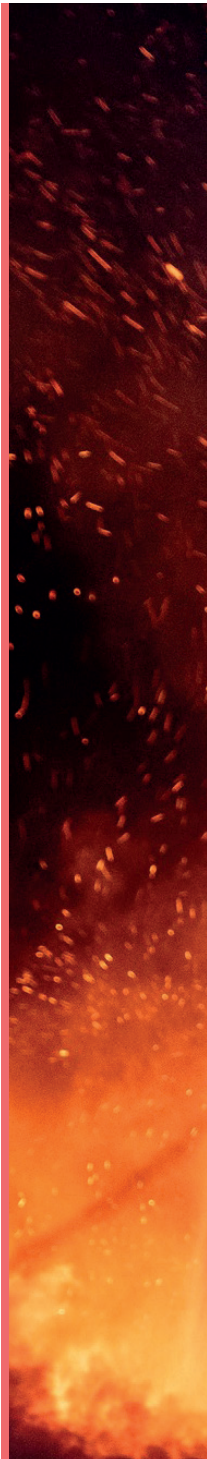
La sécurité civile est un pilier fondamental de la protection des citoyens et des territoires face aux risques naturels, technologiques ou humains. Dans un contexte où les crises deviennent plus complexes et fréquentes, le Beauvau de la Sécurité Civile offre une opportunité unique de réfléchir collectivement aux évolutions nécessaires pour renforcer notre organisation de sécurité civile.

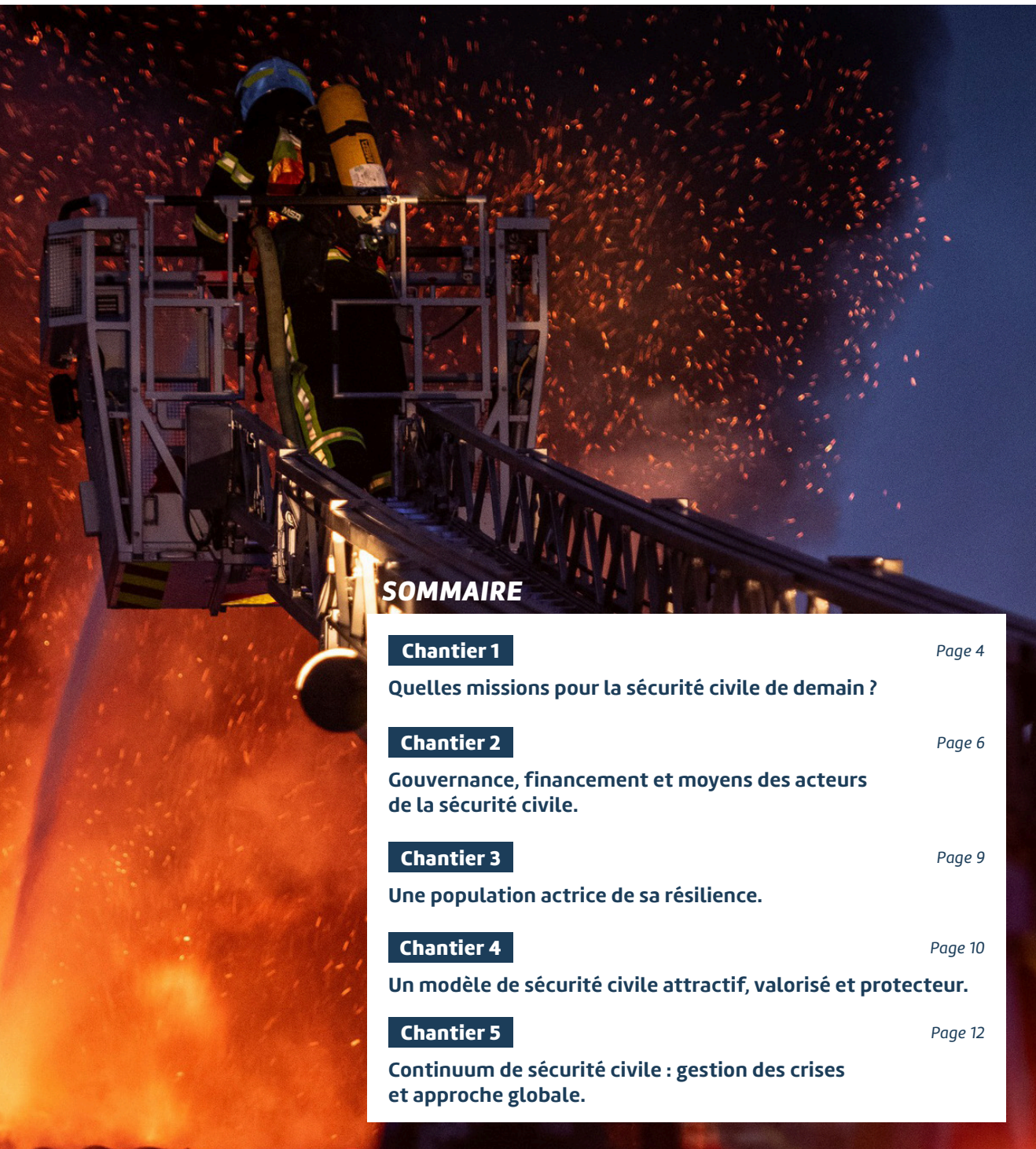
L'Association des Directeurs et directeurs adjoints des Services d'Incendie et de Secours (ANDSIS), créée en 1988 représente les responsables qui dirigent l'action au quotidien comme en situation exceptionnelle, de protection et d'assistance aux populations. Forte de son expertise et de sa connaissance de terrain, l'ANDSIS s'impose comme un interlocuteur privilégié pour construire un avenir où la sécurité civile sera à la fois plus résiliente et adaptée aux enjeux contemporains et de demain.

“ **La sécurité civile est un pilier fondamental de la protection des citoyens et des territoires.** ”

L'ANDSIS souhaite, au travers de ce Beauvau, réaffirmer une vision ambitieuse : renforcer les actions de prévention des risques ainsi que de préparation du citoyen comme premier maillon de la réponse de sécurité civile et assurer en tout lieu et en tout temps des services de secours et de lutte contre l'incendie de qualité. Cette ambition repose sur la conviction qu'investir sur la prévention, c'est garantir un retour sur investissement essentiel, et qu'une population sensibilisée et préparée peut considérablement contribuer aux mesures de prévention et améliorer la réactivité et l'efficacité des dispositifs d'urgence. Par ailleurs, l'ANDSIS milite pour une sécurité civile de demain s'appuyant sur un modèle plus coopératif, impliquant l'ensemble des acteurs : citoyens, entreprises, associations, collectivités et État.

Le diagnostic et les principaux enjeux sont précisément décrits dans les livrables des 5 chantiers préparés par l'équipe en charge du Beauvau de la sécurité civile et auxquels il convient de se référer. Ce document de synthèse s'attache donc à présenter les principales propositions de l'ANDSIS face à cet état des lieux et aux principaux défis de sécurité civile.





## SOMMAIRE

### **Chantier 1**

Page 4

Quelles missions pour la sécurité civile de demain ?

### **Chantier 2**

Page 6

Gouvernance, financement et moyens des acteurs de la sécurité civile.

### **Chantier 3**

Page 9

Une population actrice de sa résilience.

### **Chantier 4**

Page 10

Un modèle de sécurité civile attractif, valorisé et protecteur.

### **Chantier 5**

Page 12

Continuum de sécurité civile : gestion des crises et approche globale.

# Chantier 1

## Quelles missions pour la sécurité civile de demain ?

Le chantier 1 a été décliné en 5 ateliers :

- Le secours et les soins d'urgence aux personnes ;
- Les missions de protection contre les risques et la lutte contre l'incendie ;
- La protection générale des populations : les actions d'appui et d'aide à la population / les missions post-opérationnelles (jour d'après) ;
- Les missions pré-opérationnelles : formation, prévention, anticipation, préparation, planification, ... ;
- Atelier prospectif : missions à l'international, nouvelles missions... Quelles autres missions pour la sécurité civile de demain ?

Dans le champ des missions, une question fondamentale doit être posée dans le cadre de ce Beauvau : celle des transferts de charge qui s'accroissent année après année vers les acteurs de la sécurité civile et qui soulèvent des interrogations quant à sa soutenabilité opérationnelle et économique sans oublier d'évoquer le sens des missions. L'ANDSIS est très attachée au principe de gratuité des secours, symbole d'universalité et de solidarité, pour toutes les missions de secours urgents. Nous considérons en revanche que tout transfert de charges en dehors des missions dévolues aux services d'incendie et de secours doit faire l'objet d'une prise en charge financière par les organisations bénéficiaires de cet appui. Pour cela, il est essentiel de redéfinir plus précisément les missions de la sécurité civile et celles hors champ de mission qui doivent systématiquement pouvoir faire l'objet d'une participation aux frais engagés par les organisations bénéficiaires ou demandeuses. Pour anticiper les besoins futurs, il est essentiel de redéfinir les missions de la sécurité civile.

L'ANDSIS propose de :

**I Affirmer une répartition claire des rôles entre les services d'incendie et de secours (SIS), les transporteurs sanitaires privés (TSP) et les Services d'Aide Médicale Urgente (SAMU).**

Cette répartition garantit une meilleure efficacité dans la gestion des urgences et pourrait s'appuyer sur le principe de force menante et forces concourantes pour s'adapter à l'hétérogénéité des territoires. Le SIS se concentre sur les actions nécessitant l'urgence à agir (secours et soins d'urgence), tandis que le TSP prend en charge les situations d'urgence à transporter et le SAMU assure l'urgence médicale. Une telle organisation permettrait d'éviter au maximum les chevauchements de missions et d'optimiser les ressources. Une place plus forte doit aussi être donnée aux SIS dans la coordination préhospitalière et la para-médicalisation des secours, en place dans les SIS depuis plus de 20 ans. Les SIS doivent être davantage reconnus par la santé et les liens doivent encore se développer avec les SAMU.

**II Confier au ministère de l'Intérieur la responsabilité de l'organisation et de la coordination du dispositif de réponse aux urgences pré-hospitalières.**

Le constat de très grandes difficultés rencontrées par le secteur hospitalier milite pour un recentrage des ressources au sein de l'hôpital. D'autre part, il faut renforcer la coordination et la coopération des principaux acteurs des urgences préhospitalières que sont les services d'incendie et de secours pour l'urgence à agir et les transporteurs sanitaires privés en charge prioritairement des urgences à transporter. Une organisation simplifiée pilotée par le ministre de l'Intérieur via la DGSCGC et dont la mise en œuvre territoriale serait pilotée par le Préfet de chaque département permettrait d'optimiser et d'adapter les dispositifs au contexte local.

Cette organisation ne remettrait pas en cause le principe de régulation médicale des appels urgents, ni l'organisation de la réponse aux soins non programmés développée par le ministère de la Santé au travers des Services d'accès aux soins (SAS).

**III Renforcer le rôle du Préfet dans la gestion de toutes les crises au niveau départemental.**

En situations d'urgence ou de crise, l'unicité de commandement est essentielle. Il est donc important que le Préfet du département soit confirmé en véritable « chef d'orchestre » des opérations (y compris sanitaires) et ce, afin d'obtenir une réponse rapide, coordonnée et adaptée à l'intensité des événements.

**IV Créer une Direction Départementale de Sécurité Civile et de Gestion de Crise.**

Sans remettre en cause les équilibres actuels, et notamment le mode de financement et de gouvernance, cette direction centralise et coordonne sous l'autorité du Préfet les missions de sécurité civile dans chaque département. Elle apporterait une vision stratégique et opérationnelle unifiée, facilitant la gestion des crises. Cela permet de renforcer l'implication et le rapprochement des SIS auprès de l'Etat chargé de la gestion des crises.

**V Imposer la mise en place des plateformes d'urgence communes 112 (en regroupant les centres de réception 15/17/18/112) dans tous les départements dans un délai maximum de 5 ans.**

En regroupant les centres d'appels et de communications d'urgence (ecall et autres), on simplifie le recours aux services d'urgence pour la population, on améliore le traitement et la coordination interservices des demandes et la réactivité des interventions. Déjà en place dans près de 20 départements, il convient de généraliser à la France ce qui fonctionne dans un cinquième de ses territoires.



## Chantier 2 Gouvernance, financement et moyens des acteurs de la sécurité civile

Le chantier 2 a été décliné en 6 ateliers :

- La gouvernance et le financement des SIS ;
- Territorialisation et mutualisation des moyens ;
- Rôle et modèle économique des Associations Agréées de Sécurité Civile (AASC) ;
- Optimiser la complémentarité des moyens nationaux et locaux ;
- L'intégration des avancées technologiques, de l'innovation industrielle et des recherches universitaires en matière de sécurité civile ;
- De nouveaux financements pour la sécurité civile ?

Le financement et la gouvernance sont des leviers clés pour une sécurité civile efficace.

L'ANDSIS propose de :

**Élargir, renforcer les ressources des SIS et des moyens nationaux de sécurité civile en portant leurs budgets annuels à 10 milliards dans les 5 ans** (actuellement 5,5 Mds € pour les SIS et 6,3 Mds € en intégrant les moyens nationaux) **afin de leurs permettre de faire face aux enjeux et défis déjà présents et à venir.**

Quelles pistes pour atteindre cet objectif ?

- Dégeler les contributions du bloc communal ;
- Augmenter la part de la TSCA (Taxe sur les conventions d'assurances) affectée aux SIS, notamment par la mise à jour de l'assiette de la taxe sur les véhicules à moteur et par un élargissement de la part des taxes d'assurances contre l'incendie (habitations, industries notamment) afin de garantir un financement pérenne à l'organisation spécifique française. Ce modèle de financement est déjà en place en Europe (canton de Lausanne en Suisse) et affiche une cohérence entre le champ de missions des SIS, son financement et en lien avec la valorisation du « gain du sauvé » ;
- Mettre en place une part additionnelle de la taxe de séjour affectée aux SIS ;
- Permettre aux établissements publics SIS d'accéder directement à l'ensemble des dispositifs existants en matière de subventionnement (DETR, DSIL, Fonds Vert, etc.) ;
- Pérenniser en nature et volume des dispositifs d'aide à l'investissement par l'État vers les SIS dans l'esprit du récent Pacte Capacitaire (ex-Fonds d'Aide à l'Investissement) ;
- Organiser et développer la recherche de financement auprès de l'UE ;

- Accroître les moyens nationaux et les budgets dédiés à leur renouvellement notamment les moyens de la flotte aérienne ainsi que les moyens rares et coûteux nécessaires à la couverture des risques exceptionnels ;
- Développer le mécénat de sécurité civile.

Ces mesures sont indispensables pour maintenir le niveau de réponse aux missions courantes et leur probable augmentation, notamment en matière de secours à personnes ainsi qu'aux défis liés aux catastrophes naturelles croissantes. Ces moyens complémentaires permettraient en outre de renforcer largement les actions de prévention, de préparation des actions de sauvegarde, d'acculturation aux risques, de formation aux gestes et comportements qui sauvent de l'ensemble de la population et ainsi de définir et mettre en œuvre une nouvelle ambition de sécurité civile Française.

Pour comparaison :

En **France** : actuellement, le budget des SIS est d'environ 5,5 milliards d'euros, soit environ **80 € par habitant**.

En **Allemagne** : Les dépenses pour les services d'incendie et de secours s'élèvent à environ **120 € par habitant**, selon les données disponibles. L'Allemagne, bien qu'ayant une organisation décentralisée et aussi basée sur le volontariat, investit davantage dans ses infrastructures de sécurité civile.

**Royaume-Uni** : Les dépenses pour les « fire and rescue services » sont estimées à environ **100 € par habitant**, avec une organisation plus centralisée pour la gestion des crises et également du volontariat.

Au **Luxembourg** : **254 €** par an et **par habitant**.

Passer à un budget de la sécurité civile en France à 10 Mds € par an reviendrait à **un coût par an et par habitant de 150 €**.

**Prévention** : Selon l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), chaque euro investi dans la prévention des risques naturels peut permettre d'économiser entre 4 et 10 euros en coûts liés aux catastrophes. En augmentant le budget des SIS en contrepartie d'un renforcement de leur action dans les missions de prévention, la France pourrait économiser à long terme sur les dépenses liées aux crises majeures.

## II Réduire les dépenses obligatoires des SIS et mutualiser davantage.

- Exonérer des dépenses indues (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, ...);
- Réduire le taux de cotisation pour le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) car le taux de retour vers les SIS est inférieur à 30% hors surcotisation à l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP);
- Développer des programmes similaires au projet « NexSIS » porté par l'Agence du numérique de la sécurité civile (ANSC) dans d'autres domaines;
- Par la mutualisation de certains moyens (flotte d'hélicoptères partagée, etc.).

Les exonérations fiscales pour les SIS constituent un levier immédiat pour alléger les charges financières. Par ailleurs, la mutualisation des moyens, notamment des flottes d'hélicoptères, permet de limiter les coûts tout en améliorant les capacités d'intervention.

## III Structurer et financer la recherche et l'innovation.

La création d'une agence spécialisée en sécurité civile conduit à prioriser et à renforcer le développement de technologies et de méthodes innovantes, en réponse aux défis spécifiques du secteur. Cette structure favorise également les partenariats entre acteurs publics et privés. Celle-ci peut en être un bon exemple pour la partie numérique mais n'est pas à ce stade suffisant pour couvrir tout le spectre de la recherche et du développement.

## IV Clarifier, structurer et affirmer la différence entre ce qui relève de la sécurité civile et de la Santé.

- Considérer que les missions en lien avec le maintien à domicile relèvent de la Santé et des départements;
- Renforcer la place des SIS dans les organes de gouvernance du ministère de la santé, des Agences régionales de santé (ARS) ainsi que prévoir une réciprocité pour renforcer le partenariat entre services publics.





## Chantier 3 : Une population actrice de sa résilience



Le chantier 3 a été décliné en 6 ateliers :

- Les formations de la population pour renforcer la résilience : qui, quand et comment ?
- L'information et la préparation des populations ;
- La place de la sécurité civile dans les différents engagements citoyens ;
- Le rôle du maire en matière de sécurité civile ;
- La résilience des territoires ;
- Le rôle des entreprises et des employeurs.

L'implication des citoyens est cruciale pour renforcer la résilience face aux crises.

L'ANDSIS préconise de :

### I Inclure un module « résilience de la population » dans les programmes scolaires.

En formant dès le plus jeune âge, on inculque des réflexes de prévention et d'adaptation face aux crises. Les élèves apprennent à identifier les risques, adopter les comportements appropriés et agir en solidarité.

### II Positionner les SIS et la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) comme acteurs prioritaires (force menante) de la préparation des populations face aux crises.

Les SIS pourraient organiser des formations, des ateliers et des exercices pratiques dans les communes, visant à sensibiliser les habitants aux risques locaux.

### III Instaurer un Contrat de Résilience Territoriale.

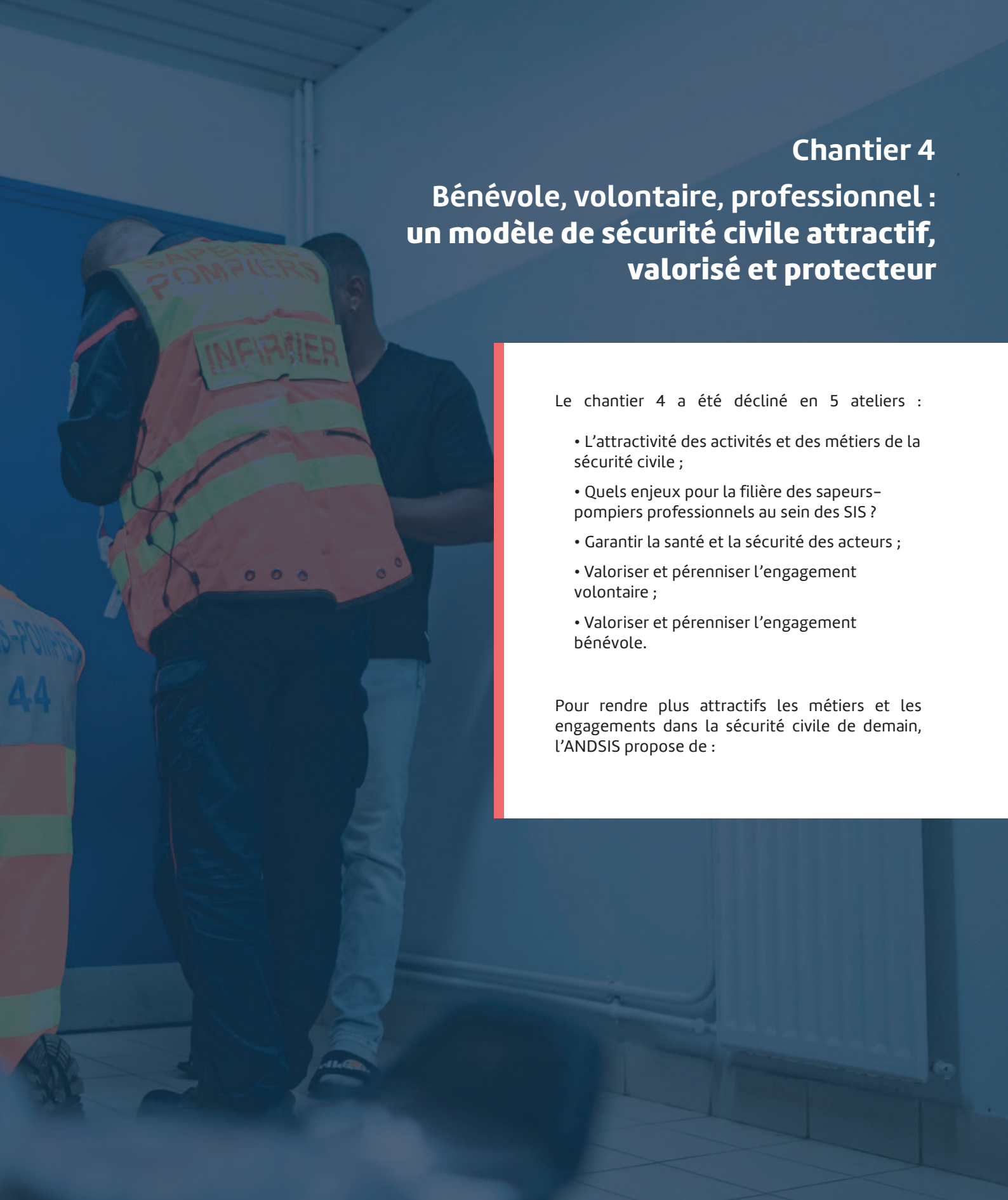
Outre l'Etat et les collectivités, ce dispositif implique les entreprises, les associations et les citoyens dans une démarche collective de préparation et d'adaptation à l'échelon du territoire départemental. Par exemple, des exercices de simulation pourront être réalisés à l'échelle locale pour renforcer les liens et la capacité de réaction.

### IV Positionner le SIS en animateur et coordonnateur des Réserves communales de sécurité civile et des Associations agréées de sécurité civile (AASC).

Force est de constater que l'emploi des AASC est des plus disparates sur le territoire national. Les SIS, désormais à maturité, 25 ans après la départementalisation, sont désormais l'échelon le plus pertinent pour animer, sous l'égide des préfetures, ce réseau d'acteurs.

### V Promouvoir une culture partagée du risque.

À travers des campagnes de communication ciblées, des outils numériques et des rencontres citoyennes, on peut sensibiliser la population aux enjeux et développer une conscience collective des risques.



## Chantier 4

### Bénévole, volontaire, professionnel : un modèle de sécurité civile attractif, valorisé et protecteur

Le chantier 4 a été décliné en 5 ateliers :

- L'attractivité des activités et des métiers de la sécurité civile ;
- Quels enjeux pour la filière des sapeurs-pompiers professionnels au sein des SIS ?
- Garantir la santé et la sécurité des acteurs ;
- Valoriser et pérenniser l'engagement volontaire ;
- Valoriser et pérenniser l'engagement bénévole.

Pour rendre plus attractifs les métiers et les engagements dans la sécurité civile de demain, l'ANDSIS propose de :

I

### Rendre les métiers plus attractifs

En révisant les voies d'accès aux métiers, les conditions d'exercice et en offrant des formations continues, on améliore la professionnalisation des acteurs. Une attention particulière doit être portée aux conditions de travail, incluant la réduction de la pénibilité et la reconnaissance des efforts fournis.

II

### Sauvegarder et pérenniser le volontariat dans les SIS

A ce titre, l'ANDSIS est favorable à l'adoption d'une directive européenne relative à l'engagement citoyen bénévole et volontaire dans le domaine de la protection civile. Elle préconise dans l'attente, la définition et la mise en œuvre de règles françaises souples et progressives, tenant compte des situations territoriales variables et permettant de sécuriser juridiquement cet engagement librement consenti.

Les sapeurs-pompiers volontaires jouent un rôle clé et sont à la base du modèle de sécurité civile français. Il est donc essentiel, bien entendu de sécuriser leur statut, de mieux reconnaître leur engagement (réductions fiscales, avantage retraite...) mais aussi et surtout d'assurer et pérenniser leur recrutement. Cela nécessite assurément un plan d'action global et pluriannuel, basé sur une étude sociologique pertinente (pourquoi devient-on sapeurs-pompiers volontaires ? comment rendre durable cet engagement ?). À ce niveau, il faut être innovant et en lien avec les évolutions sociétales et générationnelles.

III

### Repenser la structuration des ressources humaines

Harmoniser les grilles salariales et les parcours professionnels offre des perspectives de carrière plus attractives, tout en fidélisant les agents déjà en poste.

IV

### Mettre en place un véritable Acte 2 des emplois supérieurs de direction (ESD) tenant compte du retour d'expérience de l'application des textes réglementaires de 2016 :

Il convient d'aligner les grilles salariales et les parcours professionnels, de développer une gestion optimisée et un accompagnement renforcé des personnels en SIS et à l'État, de supprimer les mobilités imposées pour accéder au grade de colonel hors classe, de ne permettre la création de postes de sous-directeurs que dans les SIS avec un effectif de référence suffisamment important, de revoir certaines appellations et d'harmoniser les tenues pour renforcer l'identité et la cohérence au sein de la sécurité civile.

V

### Développer le sentiment d'appartenance et l'esprit de corps des différentes composantes de la sécurité civile.

Il est nécessaire de renforcer l'unité de la sécurité civile en intégrant pleinement des acteurs clés tels que les démineurs, les Formations militaires de la sécurité civile (FORMISC), ainsi que les Associations agréées de sécurité civile (AASC), afin de promouvoir une cohésion opérationnelle et stratégique au service des missions de protection et de secours quels que soient les statuts. La sécurité civile est constituée, hors réseau associatif, de 254 800 sapeurs-pompiers, 11 500 personnels administratifs et techniques dans les SIS, 1402 FORMISC, 340 démineurs, 195 pilotes et mécaniciens, et quelques dizaines de personnels de soutien. Afin de renforcer la cohésion opérationnelle de tous ces acteurs, il est proposé de créer un grand ensemble de sécurité civile autour des sapeurs-pompiers.



## Chantier 5 : Continuum de sécurité civile et gestion des crises

Le chantier 5 a été décliné en 5 ateliers :

- La place des différents acteurs dans le continuum de sécurité civile ;
- La place et le périmètre de la zone de défense et de sécurité dans le continuum de sécurité civile ;
- L'adaptation de la planification de sécurité civile ;
- La rationalisation des centres opérationnels et de leurs outils ;
- L'articulation interservices et interministérielle.

Une gestion optimale des crises repose sur une approche coordonnée et globale.

Les propositions de l'ANDSIS incluent de :

**I Renforcer la dimension opérationnelle ou « métier » de la DGSCGC, avec un État-Major permanent densifié et la Structure permanente de gestion de crise (SPGC) confirmée.**

En dotant son état-major de moyens humains et matériels supplémentaires, la DGSCGC doit être en mesure de répondre efficacement aux crises d'envergure nationale ou internationale. Le Directeur général adjoint doit être un officier du cadre d'emploi de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels en charge de la coordination opérationnelle de l'ensemble de la sécurité civile.

**II Développer la représentation de la composante « Sapeur-Pompier » dans d'autres administrations ou structures, pour la création d'une culture commune et le partage d'expérience.**

L'organisation d'exercices réguliers associant les acteurs de la sécurité civile, les administrations et les entreprises privées améliore la cohésion et la coordination en situation de crise réelle.

**III Renforcer le rôle du Mécanisme Européen de Protection Civile et renforcer le rôle de la France en son sein.**

La création d'une agence européenne de sécurité civile est à envisager en lien avec nos partenaires. Depuis plus d'un an et demi, la France ne dispose plus d'un seul expert national détaché au sein du mécanisme européen (financé sur les crédits de la DGSCGC). Il est urgent de mettre en place des sapeurs-pompiers français au sein de la commission.

**IV Sanctuariser le rôle de la DGSCGC comme chef de file de la gestion de crise, et placer l'ENSOSP comme école tête de réseau en lui confiant le pilotage et la coordination des autres intervenants.**

Cette clarification de son positionnement garantit une coordination nationale optimale, évitant les doublons et renforçant l'efficacité des interventions par le partage d'une doctrine nationale éprouvée.

**V Renforcer la place des sapeurs-pompiers dans les différents centres opérationnels, en central comme sur le territoire.**

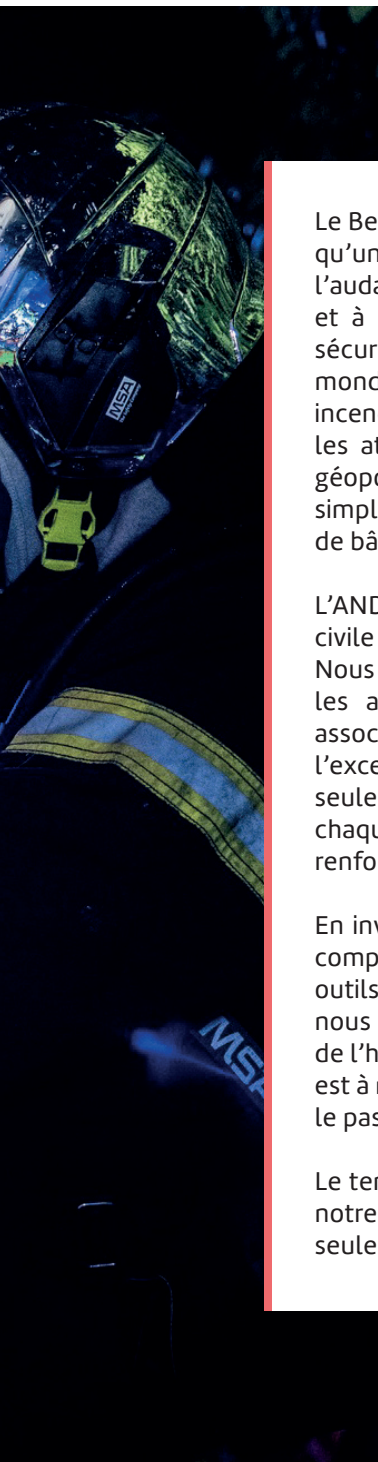
La succession des crises de sécurité civile, qui augmentent avec le réchauffement climatique en fréquence et en intensité, appelle à positionner auprès des décideurs publics davantage de cadres sapeurs-pompiers dans leur centres opérationnels.

**VI Conforter et renforcer la place des sapeurs-pompiers à l'échelon zonal dans le continuum de sécurité civile.**

Les États-majors interministériels de zone (EMIZ) sont de petites structures dont le rôle de coordination a montré ces dernières années sa pertinence et son efficacité.



Rédaction  
ANDSIS  
Conception & mise en page  
SAS 1000 DEGRÉS  
Crédits photos  
44, Charles M,  
Victor L, Flaticon  
Janvier 2025



Le Beauvau de la Sécurité Civile représente bien plus qu'une opportunité de réflexion : c'est un appel à l'audace, à une nouvelle ambition, à un nouveau cap et à l'action, pour refondre notre organisation de sécurité civile face aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Dans un monde marqué par la multiplication des crises, les incendies dévastateurs, les catastrophes naturelles, les attentes sociétales croissantes et un contexte géopolitique très instable, il est impératif de ne pas simplement s'adapter, mais d'anticiper, d'innover et de bâtir un système à la hauteur des enjeux.

L'ANDSIS porte une vision ambitieuse : une sécurité civile inclusive, solidaire, proactive et résiliente. Nous devons renforcer nos moyens, mobiliser tous les acteurs – citoyens, collectivités, entreprises, associations – et ancrer notre organisation dans l'excellence et la modernité. Il ne s'agit plus seulement de protéger, mais de transformer chaque crise en opportunité d'apprentissage et de renforcement collectif.

En investissant dans les femmes et les hommes qui composent la sécurité civile, en modernisant nos outils et en redéfinissant nos priorités stratégiques, nous avons la possibilité d'écrire une nouvelle page de l'histoire de la solidarité nationale. Cette ambition est à notre portée, pour peu que nous osions franchir le pas et prendre les décisions nécessaires.

Le temps de l'action est venu. Ensemble, faisons de notre sécurité civile un modèle de référence, non seulement en France, mais dans le monde entier.

“ Ensemble, faisons de notre sécurité civile un modèle de référence. ”

# NOS 25 PROPOSITIONS RÉSUMÉES

**Affirmer une répartition claire des rôles** entre les services d'incendie et de secours, les transporteurs sanitaires privés et les Services d'Aide Médicale Urgente (SAMU).

**Confier au ministère de l'Intérieur la responsabilité de l'organisation et de la coordination du dispositif de réponse aux urgences pré-hospitalières.**

**Renforcer le rôle du préfet** dans la gestion de toutes les crises au niveau départemental.

Créer une **Direction Départementale de Sécurité Civile et de Gestion de Crise.**

**Imposer la mise en place des plateformes d'urgence communes 112** (en regroupant les centres de réception 15/17/18/112) dans tous les départements dans un délai maximum de 5 ans.

**Élargir, renforcer les ressources des SIS et des moyens nationaux de sécurité civile** en portant leurs budgets annuels à 10 milliards dans les 5 ans afin de leurs permettre de **faire face aux enjeux et défis déjà présents et à venir.**

**Réduire les dépenses obligatoires** des SIS et mutualiser davantage.

**Structurer et financer la recherche et l'innovation.**

**Clarifier, structurer et affirmer la différence entre ce qui relève de la sécurité civile et de la Santé.**

**Inclure un module « résilience de la population »** dans les programmes scolaires.

**Positionner les SIS et la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) comme acteurs prioritaires (force menante) de la préparation des populations face aux crises.**

Instaurer un **Contrat de Résilience Territoriale.**

**Positionner le SIS en animateur et coordonnateur des Réserves communales de sécurité civile et des Associations agréées de sécurité civile (AASC).**

Promouvoir une **culture partagée du risque.**

**Rendre les métiers plus attractifs.**

**Sauvegarder et pérenniser** le volontariat dans les SIS.

Repenser la **structuration des ressources humaines.**

Mettre en place un véritable **Acte 2 des emplois supérieurs de direction (ESD)** tenant compte du retour d'expérience de l'application des textes réglementaires de 2016.

Développer le **sentiment d'appartenance et l'esprit de corps** des différentes composantes de la sécurité civile.

**Renforcer la dimension opérationnelle ou « métier » de la DGSCGC**, avec un État-Major permanent densifié et la structure permanente de gestion de crise (SPGC) confirmée.

**Développer la représentation de la composante « Sapeur-Pompier »** dans d'autres administrations ou structures, pour la création d'une culture commune et le partage d'expérience.

**Renforcer le rôle du Mécanisme Européen** de Protection Civile et renforcer le rôle de la France en son sein.

**Sanctuariser le rôle de la DGSCGC comme chef de file** de la gestion de crise, et placer l'ENSOSP comme école tête de réseau en lui confiant le pilotage et la coordination des autres intervenants.

Renforcer la place des sapeurs-pompiers dans les différents centres opérationnels, en central comme sur le territoire.

**Conforter et renforcer la place des sapeurs-pompiers à l'échelon zonal** dans le continuum de sécurité civile.

**andsis**



**Association nationale des directeurs départementaux et directeurs adjoints  
départementaux des services d'incendie et de secours**

ZAC de Gesvrine | 12, rue Arago | 44243 La Chapelle-sur-Erdre

 @ANDSIS1